



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS
 CS 40509
 32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION n° CS 08 06 25
Séance du 19 Juin 2025

BUDGET EAU – ENVELOPPE FINANCIERE TRAVAUX ET DECISION MODIFICATIVE

Nombre de membres

En exercice : 19
 Présents : 12
 Procuration : 1
 Absent : 7

Date de la convocation

Le 3 Juin 2025

Date d'affichage

Le jeudi 19 Juin 2025 à 10h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, Mme Céline SALLES, Jean-Paul FORMENT, M. Thierry REVEIL, M. Jacques MORLAN

L'engagement du contrat d'approvisionnement en eau de l'industriel nécessite l'inscription de cette opération dans le budget d'investissement de la collectivité sur l'exercice 2025. Le montant de l'opération est estimé à 1 740 000 € :

- Travaux : 1 065 000 €
- Etudes et honoraires : 345 000 €
- Frais financiers et divers : 330 000 €

Ces travaux seront financés par recours à l'emprunt et feront l'objet d'un remboursement de l'industriel sur 5 ans.

Afin de pouvoir réaliser les travaux, la Collectivité sollicite l'Assemblée pour la réalisation d'une décision modificative sur le budget Eau 2025 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2318 (23) : Autres immobilisations corporelles - 00020	1 740 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros - 00020	1 740 000,00
Total dépenses :	1 740 000,00	Total recettes :	1 740 000,00
Total Dépenses	1 740 000,00	Total Recettes	1 740 000,00

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
 Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERE ET DECIDE

- D'approuver l'engagement de l'enveloppe financière à hauteur de 1 740 000 € pour le raccordement d'un industriel situé sur la Commune de Villecomtal sur Arros depuis la station de production d'eau potable de l'Arros,
- D'approuver la décision modificative au budget eau, telle que présentée ci-dessus,
- D'inscrire au budget eau, les sommes correspondantes

Le Président
 Francis DUPOUHEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.